

SANTÉ DE L'HERBIER



Taux de recouvrement ✖



HAUT



INFORMER
LA COMMUNAUTÉ



MODÉRÉ



LA COMMUNAUTÉ
DISCUTE DES
PROBLÈMES ET
DES ACTIONS



FAIBLE



MESURES DE
GESTION
FORTEMENT
RECOMMANDÉES

JAN-MAR AVR-JUIN AVR-SEP OCT-DÉC JAN-MAR AVR-JUIN

MODÉRÉ

OPTIONS DE GESTION APPROPRIÉES :

- Sensibiliser la communauté
- Discuter des tendances récentes (déclin)
- Examiner les résultats du suivi des impacts pour déterminer les causes potentielles du déclin (p. ex. tempête, ancrage des bateaux)
- Discuter des mesures de gestion possibles (p. ex., interdire la marche sur les herbiers marins)
- Continuer à surveiller, peut-être plus souvent
- Informer le comité des pêches des résultats et des actions

FAIBLE

OPTIONS DE GESTION APPROPRIÉES :

- Déterminer la cause du déclin (p. ex. tempête, ancrage des bateaux)
- Appliquer les mesures de gestion appropriées du plan de gestion (p. ex. protéger les herbiers marins)
- Discuter du respect des règles du plan de gestion (si existant)
- Minimiser les autres pressions (ancrage, marche sur les herbiers marins, pêche destructrice, ruissellement)
- Continuer à surveiller, en répétant les enquêtes dans 3 à 6 mois
- Informer le comité des pêches des résultats et des actions

IMPACTS



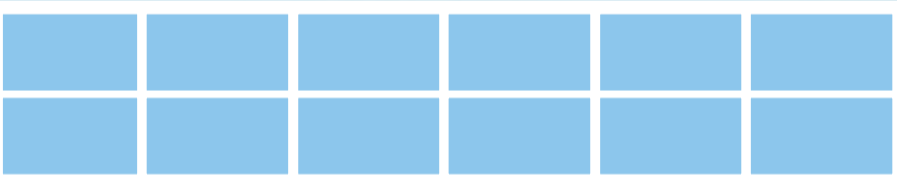
Algues +



Herbiers endommagés ●



FAIBLE



INFORMER
LA COMMUNAUTÉ



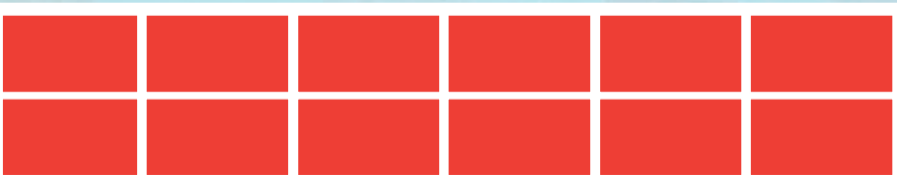
MODÉRÉ



LA COMMUNAUTÉ
DISCUTE DES
PROBLÈMES ET
DES ACTIONS



HAUT



MESURES DE
GESTION
FORTEMENT
RECOMMANDÉES

JAN-MAR AVR-JUIN AVR-SEP OCT-DÉC JAN-MAR AVR-JUIN

MODÉRÉ

OPTIONS DE GESTION APPROPRIÉES :

- Sensibiliser la communauté
- Discuter des tendances et des impacts récents
- Discuter des causes des impacts (p. ex. tempête)
- Discuter des mesures de gestion possibles (p. ex., restreindre l'ancrage et la marche sur les herbiers marins)
- Continuer à surveiller, peut-être plus souvent
- Informer le comité des pêches des résultats et des actions

HAUT

OPTIONS DE GESTION APPROPRIÉES :

- Déterminer la cause des impacts (p. ex. tempête, ancrage des bateaux)
- Appliquer les mesures de gestion appropriées du plan de gestion (p. ex. protéger les herbiers marins)
- Discuter du respect des règles du plan de gestion (si existant)
- Minimiser les autres pressions (p. ex. ancrage, pêche destructrice, ruissellement)
- Continuer à surveiller, en répétant les enquêtes dans 3 à 6 mois
- Informer le comité des pêches des résultats et des actions